

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023-2024

FINANCEMENT-QUÉBEC

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023-2024

FINANCEMENT-QUÉBEC

Rapport d'activités 2023-2024
Financement-Québec

Dépôt légal – Septembre 2024
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 2368-1233 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2024

Québec, le 16 juillet 2024

Madame Nathalie Roy
Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Présidente,

À titre de responsable de l'application de la Loi sur Financement-Québec (RLRQ, chapitre F-2.01) et conformément aux dispositions de cette loi, je vous transmets le rapport d'activités de Financement-Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2024, accompagné des états financiers couvrant la même période.

Ce rapport rend compte des activités et des réalisations de l'entité au cours de la dernière année et commente les résultats atteints.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'E' followed by a series of loops and a final flourish.

Eric Girard

Québec, le 14 juin 2024

Monsieur Eric Girard
Ministre des Finances
390, boulevard Charest Est, 8^e étage
Québec (Québec) G1K 3H4

Monsieur le Ministre,

À titre de président-directeur général, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activités et les états financiers 2023-2024 de Financement-Québec.

Ce rapport et ces états financiers ont été préparés conformément aux dispositions de l'article 42 de la Loi sur Financement-Québec (RLRQ, chapitre F-2.01) et reflètent les activités réalisées au cours de l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2023 et se terminant le 31 mars 2024.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président-directeur général,



Guillaume Pichard

TABLE DES MATIÈRES

Déclaration attestant la fiabilité des données.....	1
1. La Société.....	3
1.1 La Société en bref	3
1.2 Objectifs.....	3
2. Faits saillants	7
3. Activités de la Société	9
3.1 Prêts à court terme	9
3.2 Prêts à long terme	10
3.3 Sources de financement.....	12
3.4 Extranet – Volet transactionnel.....	13
3.5 Tarification	13
3.6 Placements de portefeuille	14
4. Analyse des états financiers.....	15
5. États financiers.....	19
6. Gouvernance	47
6.1 Liste des membres de la direction et du comité de gouvernance	47
6.2 Gestion et contrôle des effectifs	48
6.3 Développement durable	48
6.4 Code d'éthique et de déontologie.....	48
6.5 Politique linguistique	49
6.6 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	49
6.7 Divulgateion d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	49

Déclaration attestant la fiabilité des données

La fiabilité de l'information contenue dans le *Rapport d'activités 2023-2024* de Financement-Québec relève de notre responsabilité. Le rapport décrit fidèlement l'organisation, la mission, les objectifs et les activités de Financement-Québec.

Il présente la réalisation des objectifs formulés dans le *Plan d'activités 2023-2024* ainsi que les activités réalisées et les résultats atteints.

Nous déclarons qu'à notre connaissance, ce rapport expose fidèlement la situation de Financement-Québec au 31 mars 2024 et que l'information et les données qu'il contient sont exactes et fiables.

Le président-directeur général,



Guillaume Pichard

Québec, le 14 juin 2024

1. La Société

1.1 La Société en bref

Financement-Québec (la Société) est une personne morale de droit public. Elle est constituée en vertu de la Loi sur Financement-Québec (RLRQ, chapitre F-2.01) et a entrepris ses activités le 1^{er} octobre 1999.

Sa mission consiste à offrir des services financiers aux organismes déterminés dans sa loi constitutive, notamment en leur accordant des prêts. Ainsi, sa clientèle se compose d'organismes se trouvant à l'extérieur du périmètre comptable du gouvernement, soit les universités privées, les organismes municipaux et tout autre organisme déterminé par le gouvernement.

Les organismes publics se trouvant à l'intérieur du périmètre comptable du gouvernement, c'est-à-dire, les organismes du réseau de la santé et des services sociaux, les cégeps, les centres de services scolaires, les commissions scolaires et l'Université du Québec et ses constituantes, qui empruntaient avant le 1^{er} avril 2013 auprès de la Société, réalisent depuis leurs emprunts auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement. La Société conserve jusqu'à l'échéance les prêts à long terme consentis à ces organismes avant cette date.

1.2 Objectifs

Cette section présente les quatre principaux objectifs de la Société ainsi que les activités réalisées pour les atteindre.

☐ **Premier objectif : réduire au maximum les coûts de financement de sa clientèle**

La Société se finance à même des avances du fonds général du fonds consolidé du revenu (fonds général). Les sommes ainsi obtenues permettent à la Société de financer les besoins de sa clientèle, principalement leurs projets d'investissement subventionnés par le gouvernement. Cette stratégie de financement regroupé lui permet de consentir des prêts à court et à long terme à des conditions de financement semblables à celles du gouvernement du Québec, ce qui contribue à réduire au maximum les coûts de financement de sa clientèle.

Les conditions des prêts à court et à long terme accordés aux organismes sont déterminées conformément aux critères établis par le gouvernement et à la Politique de financement des organismes publics du ministère des Finances.

☐ **Deuxième objectif : offrir un service de qualité à sa clientèle**

Afin de satisfaire les besoins de sa clientèle, la Société améliore de façon continue les processus de financement existants, met en place de nouveaux services financiers et collabore avec les organismes à l'évaluation et à la négociation, en leur nom, d'opérations financières traditionnelles ou structurées.

☒ **Simplifier la réalisation des financements de sa clientèle**

La clientèle contracte des prêts à court terme auprès de la Société en vertu d'une convention de prêt-cadre. Ainsi, pour obtenir un prêt à court terme, seule une demande de transaction doit être complétée.

Aussi, la Société a introduit un volet transactionnel sur son extranet afin de simplifier la réalisation des prêts à court terme. Les organismes peuvent donc maintenant remplir et signer les demandes

de prêts à court terme directement sur cet extranet, au lieu d'utiliser le formulaire de confirmation de transaction à remplir, à signer et à transmettre par courriel.

Enfin, des modifications apportées à la Loi sur l'administration financière ont allégé le processus de réalisation des prêts à court terme. À la suite de ces changements, les demandes de prêts à court terme requièrent la signature d'un seul représentant autorisé, alors que la signature de deux dirigeants autorisés était auparavant exigée.

■ **Adapter les modalités des prêts aux besoins de la clientèle**

Les modalités des prêts, notamment le terme, la structure de remboursement du capital et la fréquence de paiement des intérêts, sont adaptées aux besoins de la clientèle ou des ministères responsables en conformité avec la Politique de financement des organismes publics du ministère des Finances.

❑ **Troisième objectif : assurer une gestion adéquate des risques financiers**

■ **Risque de crédit des emprunteurs**

Afin de minimiser le risque de crédit, la Société requiert certaines formes de garanties pour les prêts consentis. Ainsi, la Société exige :

- soit un engagement du ministre responsable à intervenir en cas de défaut de l'organisme afin que ce dernier y remédie dans les meilleurs délais;
- soit une hypothèque mobilière sur la subvention versée en remboursement du prêt.

■ **Risque de liquidité**

La Société gère son risque de liquidité en coordonnant la réalisation des financements, en s'assurant de l'appariement prospectif des flux financiers de ses portefeuilles d'actifs et de passifs et en maintenant un accès au crédit afin d'assurer le respect de ses engagements en tout temps.

Les flux de trésorerie générés dans le cours normal de ses activités, de même que les sources de financement disponibles, sont suffisants pour qu'elle puisse respecter ses obligations financières.

■ **Risque de change**

Conformément à sa politique de gestion du risque de change, la Société évite toute exposition de cette nature.

■ **Risque de taux d'intérêt**

La Société gère son risque de taux d'intérêt à l'aide de méthodes de gestion d'appariement, comme celles utilisées par les institutions financières pour leurs activités d'intermédiation. Ainsi, elle limite l'exposition nette de ses portefeuilles d'actifs et de passifs aux fluctuations des taux d'intérêt, conformément à sa politique de gestion du risque de taux d'intérêt.

Depuis avril 2018, les avances à long terme effectuées auprès du fonds général comportent la même structure d'amortissement de capital que les prêts consentis à la clientèle, ce qui permet d'optimiser son processus de gestion du risque de taux d'intérêt de la Société.

❑ **Quatrième objectif : assurer l'autofinancement et l'efficacité des opérations**

La Société doit assurer l'autofinancement de ses activités tout en offrant les meilleures conditions de financement à sa clientèle. Pour ce faire, elle doit maintenir une tarification adéquate et concurrentielle de ses produits et services. Elle doit également optimiser ses processus opérationnels afin de réduire ses coûts de fonctionnement.

Pour accroître son efficacité et diminuer ses coûts, la Société a conclu une entente de service avec le ministère des Finances, contre rétribution, pour les services suivants :

- négociation, réalisation, comptabilisation et règlement des instruments financiers dérivés;
- gestion des avances requises du fonds général;
- gestion des prêts aux organismes et suivi;
- gestion des ressources humaines et matérielles.

2. Faits saillants

Prêts consentis en 2023-2024



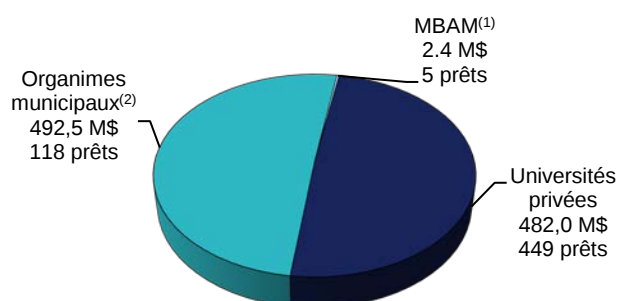
Court terme

572 prêts
976,9 M\$
20 clients

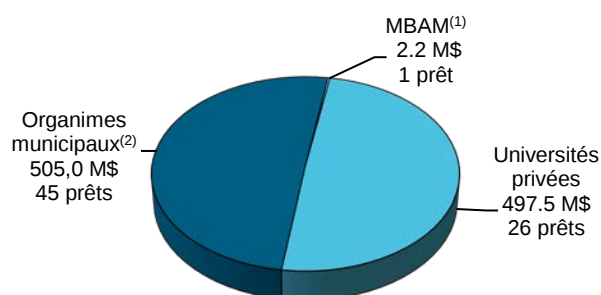
Long terme

72 prêts
1 004,7 M\$
19 clients

Prêts à court terme consentis



Prêts à long terme consentis



(1) Musée des beaux-arts de Montréal.

(2) Autorité régionale de transport métropolitain, Réseau de transport métropolitain et sociétés de transport.

État de la situation au 31 mars 2024



	Court terme	Long terme	Total
Encours des prêts (en M\$)	1 497,1	8 174,2	9 671,3
Nombre de prêts	108	597	705
Nombre de clients	20	112	113
Encours des emprunts et avances (en M\$)	1 476,4	8 574,3	10 050,7

Excédent annuel



8,9 M\$



3,9 M\$ par rapport à 2022-2023

3. Activités de la Société

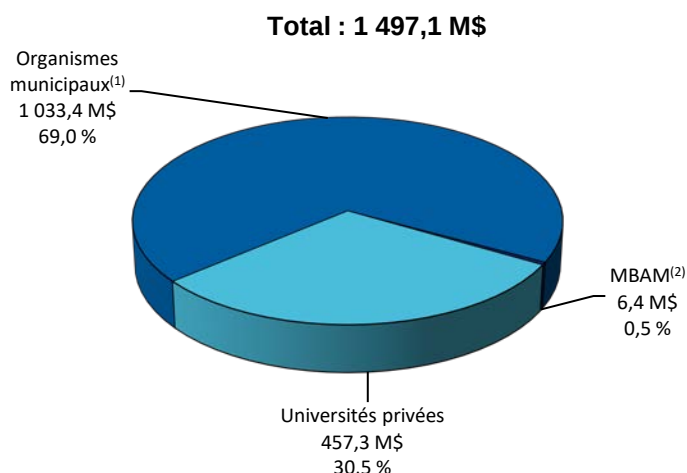
3.1 Prêts à court terme

Au cours de l'exercice financier 2023-2024, l'encours moyen des prêts à court terme consentis par la Société était de 1 332,9 millions de dollars (752,2 millions de dollars en 2022-2023). La Société a réalisé 572 prêts à court terme sous forme de marge de crédit d'un montant moyen de 1,7 million de dollars, comparativement à 523 prêts d'un montant moyen de 2,6 millions de dollars en 2022-2023.

Au 31 mars 2024, l'encours des prêts à court terme s'élevait à 1 497,1 millions de dollars. Le graphique 1 illustre la répartition de ces prêts par emprunteur.

GRAPHIQUE 1

Répartition de l'encours des prêts à court terme par clientèle au 31 mars 2024



(1) Autorité régionale de transport métropolitain, Réseau de transport métropolitain et sociétés de transport.

(2) Musée des beaux-arts de Montréal.

Depuis 2021-2022, le financement à court terme de la part subventionnée des projets d'investissement par le gouvernement du Québec est consenti par la Société à l'ensemble de la clientèle.

La Société a ainsi bonifié son offre de service de prêts à court terme. Ce changement permet notamment de minimiser le coût de financement des projets d'investissement subventionnés de la clientèle.

Par conséquent, l'encours des prêts à court terme a continué de progresser, passant de 1 198,7 millions de dollars au 31 mars 2023 à 1 497,1 millions de dollars au 31 mars 2024.

Exemples de projets subventionnés financés à court terme par la Société

Sociétés de transport

- Prolongement de la ligne bleue de la Société de transport de Montréal
- Mise en œuvre du Réseau express métropolitain (REM) de l'Autorité régionale de transport métropolitain
- Agrandissement et réaménagement du centre d'exploitation de la Société de transport de Québec (RTC)

Universités privées

- Construction du Nouveau Vic de l'Université McGill
- Construction du Carrefour du savoir au Campus de la santé de l'Université de Sherbrooke
- Acquisition et agrandissement du pavillon J.-Armand-Bombardier de la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal

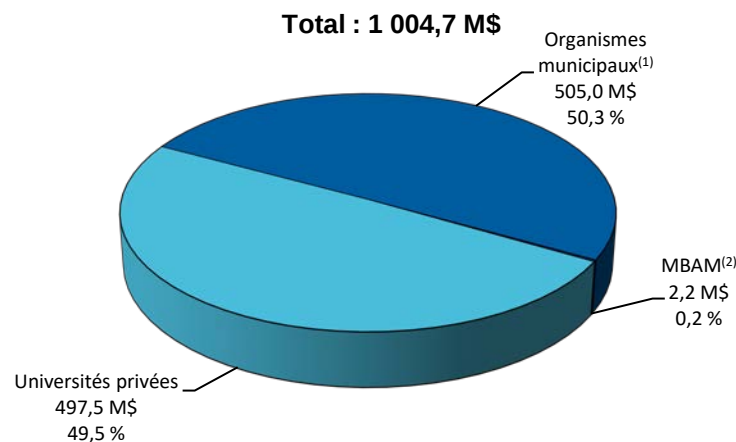
3.2 Prêts à long terme

Au cours de l'exercice financier 2023-2024, la Société a consenti 72 prêts à long terme, pour une somme totale de 1 004,7 millions de dollars.

Comme l'illustre le graphique 2, les prêts à long terme consentis aux organismes municipaux, aux universités privées et au Musée des beaux-arts de Montréal représentent respectivement 50,3 %, 49,5 % et 0,2 % des prêts totaux accordés.

GRAPHIQUE 2

Répartition des prêts à long terme consentis en 2023-2024



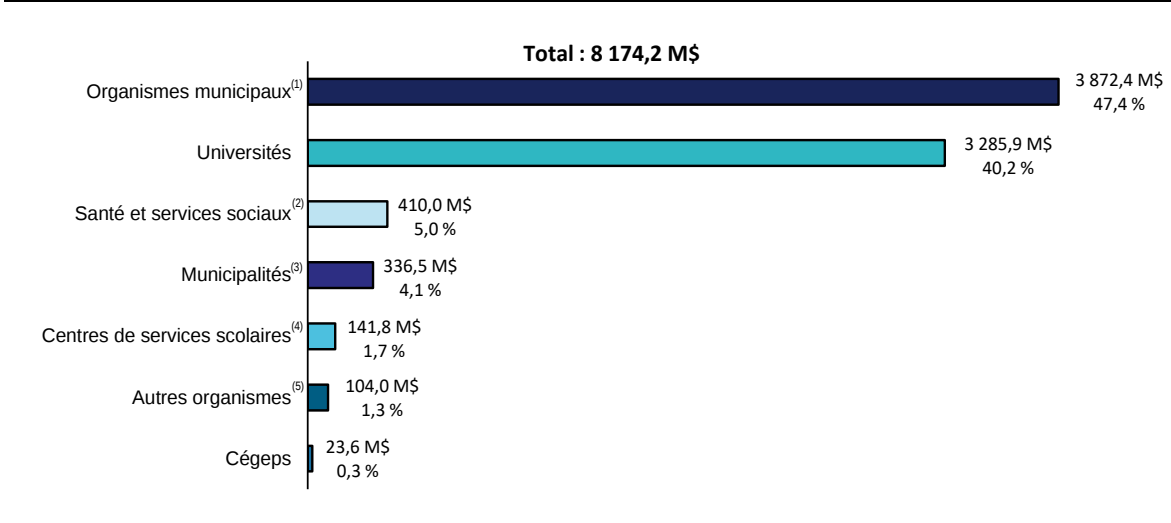
(1) Autorité régionale de transport métropolitain, Réseau de transport métropolitain et sociétés de transport.

(2) Musée des beaux-arts de Montréal.

Le graphique 3 présente la répartition de l'encours des prêts à long terme par clientèle au 31 mars 2024.

GRAPHIQUE 3

Répartition de l'encours des prêts à long terme par clientèle au 31 mars 2024

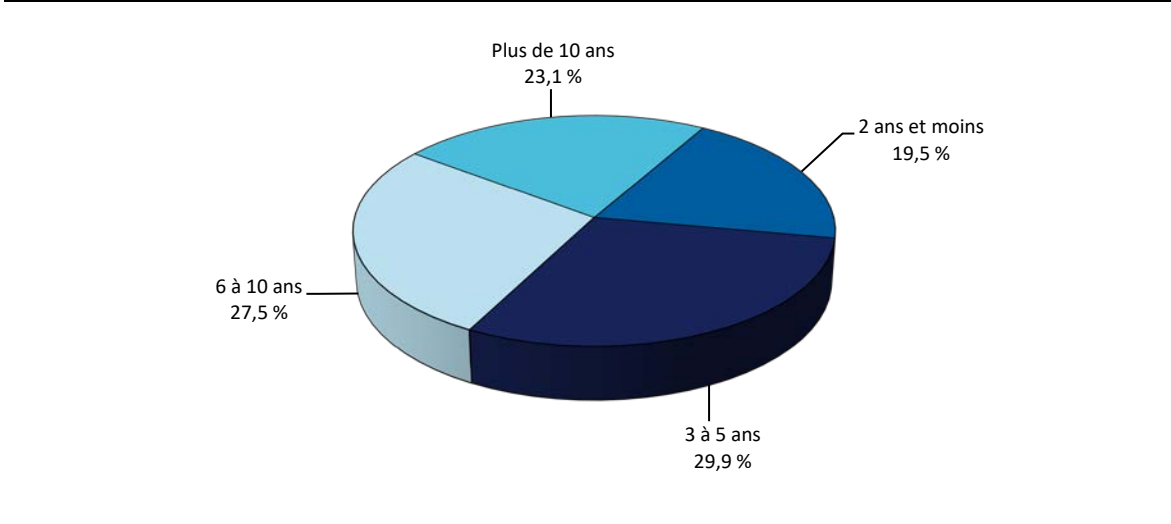


- (1) Autorité régionale de transport métropolitain, Réseau de transport métropolitain et sociétés de transport.
- (2) Établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux.
- (3) Principalement dans le cadre du Programme de prêts pour les infrastructures municipales liées à l'habitation résidentielle en 2010-2011.
- (4) Incluant les commissions scolaires.
- (5) Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail et Musée des beaux-arts de Montréal.

Le graphique 4 présente l'échéancier des remboursements de capital sur les prêts à long terme en cours au 31 mars 2024. À cette date, l'échéance moyenne pondérée était de 6,4 années.

GRAPHIQUE 4

Échéancier des remboursements de capital sur les prêts à long terme au 31 mars 2024



Exemples de projets subventionnés financés à long terme par la Société

Sociétés de transport

- Construction de la gare de Terrebonne (phase 1) du Réseau de transport métropolitain
- Aménagement d'une voie réservée dans le corridor des autoroutes 13 et 440, entre Saint-Eustache et Laval, de l'Autorité régionale de transport métropolitain
- Agrandissement du garage au centre d'opération de la Société de transport de Lévis
- Reconditionnement des autobus articulés de la Société de transport de Québec (RTC)

Universités privées

- Construction du Complexe des sciences sur le nouveau site Outremont de l'Université de Montréal
- Rénovation des stades intérieur et extérieur de l'Université de Sherbrooke

3.3 Sources de financement

La Société a financé ses activités de prêts à court terme et comblé ses besoins de liquidités par des avances à court terme du fonds général. L'encours moyen de ces avances était de 1 303,7 millions de dollars en 2023-2024. En date du 31 mars 2024, l'encours des avances à court terme non remboursées était de 1 476,4 millions de dollars.

Pour ce qui est de ses activités de prêts à long terme, la Société les a financées par des avances à long terme du fonds général.

Le tableau 1 présente les avances à long terme reçues du fonds général au cours de l'exercice financier.

TABEAU 1

Sommaire des avances à long terme reçues du fonds général en 2023-2024

Année financière (échéance)	Valeur nominale (en M\$)	Nombre d'avances	Taux d'intérêt (%)
2026-2027	18,3	1	4,10
2028-2029	115,2	15	3,34 à 4,77
2030-2031	10,1	1	4,00
2032-2033	102,2	1	4,41
2033-2034	135,3	15	3,85 à 4,61
2038-2039	24,9	2	4,48 à 4,97
2043-2044	598,7	15	4,24 à 5,15
TOTAL	1 004,7	50	

3.4 Extranet – Volet transactionnel

En 2023-2024, la Société a ajouté un volet transactionnel à son extranet, afin de permettre à sa clientèle d'effectuer en ligne des emprunts à court terme plutôt que d'avoir à transmettre par courriel des confirmations de transactions.

Avec ce nouveau volet, la Société est en mesure d'offrir un meilleur service à sa clientèle, dont le volume d'emprunts à court terme est en augmentation constante. La Société a accompagné sa clientèle dans ce changement en planifiant des présentations de groupe ou individuelles et en rédigeant un guide de l'utilisateur détaillé.

Depuis le déploiement de la nouvelle fonctionnalité, près de 70 % de la clientèle de la Société réalise ses emprunts à court terme via le volet transactionnel de l'extranet. Cette nouveauté lui a donc permis d'optimiser ses processus.

3.5 Tarification

☐ Tarification des prêts à court terme

Le taux applicable pour les prêts à court terme est le taux moyen des bons du Trésor du Québec à 3 mois majoré de frais de gestion de 2 points de base.

Ce taux d'intérêt applicable au financement à court terme et les frais d'émission et de gestion ont fait l'objet d'une révision en 2022-2023. Auparavant, le taux correspondait à celui des acceptations bancaires à un mois d'échéance moins une marge de 10 points de base.

En moyenne, le taux offert en 2023-2024 en vertu de la nouvelle tarification a été inférieur de 21,2 points de base comparativement à la tarification antérieure.

☐ Tarification des prêts à long terme

Le taux applicable aux prêts à long terme correspond à celui de l'avance reçue par la Société pour consentir les prêts.

La grille de tarification de la Société détermine les frais d'émission et de gestion comme suit :

- les frais d'émission varient entre 15 et 55 points de base selon le terme du prêt;
- les frais de gestion correspondent à 2 points de base, sauf pour les prêts de plus de 25 ans, dont les frais de gestion se situent à 5 points de base.

Des frais de gestion additionnels s'ajoutent au taux d'intérêt des prêts à long terme s'ils comportent l'une des caractéristiques suivantes :

- le terme d'amortissement excède 30 ans;
- la structure de capital est non amortissable; ou
- un moratoire de capital ou d'intérêt s'applique.

En 2023-2024, la Société a établi une nouvelle grille tarifaire afin de majorer ces frais de 1 % à 1,5 %. De plus, il est maintenant prévu que les frais de gestion additionnels s'appliquent lorsque le terme d'un prêt diffère du terme d'amortissement.

- Au cours de l'année financière, tous les prêts consentis par la Société étaient conformes à la Politique de financement des organismes publics. Aucuns frais de gestion supplémentaires n'ont donc été appliqués.

3.6 Placements de portefeuille

Au cours des années, les activités de la Société ont généré des disponibilités de capitaux nets. Conformément à la politique de placements¹, 302,0 millions de dollars ont été investis dans des obligations du Québec, portant intérêt aux taux effectifs variant de 3,86 % à 4,52 % et échéant le 1^{er} septembre 2026 ou 2027. À leur échéance, ces placements rembourseront des avances à long terme reçues par la Société.

TABLEAU 2

Placements de portefeuille effectués en 2023-2024

Placements	Montant (en M\$)	Taux effectif (%)	Date d'acquisition	Date d'échéance
Obligations du Québec	39,0	4,01	1 ^{er} juin 2023	1 ^{er} septembre 2026
Obligations du Québec	84,0	3,86	1 ^{er} juin 2023	1 ^{er} septembre 2027
Obligations du Québec	93,0	4,52	1 ^{er} septembre 2023	1 ^{er} septembre 2026
Obligations du Québec	36,0	4,03	1 ^{er} décembre 2023	1 ^{er} septembre 2027
Obligations du Québec	50,0	3,98	1 ^{er} mars 2023	1 ^{er} septembre 2027
TOTAL	302,0			

¹ Il s'agit de la politique liée au Fonds de placements aux fins de remboursement d'un emprunt et d'avances à long terme de Financement-Québec.

4. Analyse des états financiers

Cette section présente les résultats d'exploitation de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et sa situation financière. Elle doit être lue conjointement avec les états financiers présentés dans la section suivante.

❑ Résultats d'exploitation

L'excédent annuel lié aux activités de la Société s'élève à 8,9 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2024, soit une diminution de 3,9 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

TABLEAU 3

Sommaire des résultats d'exploitation pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

	2023-2024	2022-2023	Variation	Variation (%)
Revenu net d'intérêts				
Intérêts sur prêts	330 406	276 967	53 439	19,3
Autres revenus d'intérêts ⁽¹⁾	42 766	27 320	15 446	56,5
	373 172	304 287	68 885	22,6
Intérêts sur emprunts et avances	(363 965)	(291 175)	(72 790)	(25,0)
	9 207	13 112	(3 905)	(29,8)
Frais d'opération et d'administration				
Salaires et avantages sociaux, amortissement des immobilisations corporelles et autres	537	1 063	(526)	(49,5)
Dépenses assumées par le Fonds de financement	(222)	(779)	557	71,5
	315	284	31	10,9
EXCÉDENT ANNUEL LIÉ AUX ACTIVITÉS	8 892	12 828	(3 936)	(30,7)

(1) Intérêts sur instruments financiers dérivés, intérêts sur placements de portefeuille et placements temporaires.

❑ Variations importantes

■ Intérêts sur prêts

La variation des revenus d'intérêts de 53,4 millions de dollars (19,3 %) s'explique par :

- une augmentation de 38,7 millions de dollars qui provient de la hausse du volume moyen de l'encours de prêts à court terme et de l'augmentation des taux d'intérêt à court terme;
- une augmentation de 15,2 millions de dollars qui résulte de la hausse des taux d'intérêt à long terme et de la légère augmentation de l'encours des prêts à long terme.

■ Autres revenus d'intérêts

La variation des autres revenus d'intérêts de 15,4 millions de dollars s'explique par :

- une augmentation des intérêts sur les placements de portefeuille de 9,4 millions de dollars qui résulte principalement de l'augmentation de leur encours de 305,0 millions de dollars;
- une augmentation des revenus sur les instruments financiers de 6,0 millions de dollars attribuable à la hausse des taux d'intérêt.

■ Intérêts sur emprunts et avances

La variation de la dépense d'intérêts de 72,8 millions de dollars s'explique principalement par :

- une augmentation de 41,0 millions de dollars attribuable à la hausse du volume des emprunts à court terme servant à financer les prêts à court terme et à l'augmentation des taux d'intérêt à court terme;
- une augmentation de 31,3 millions de dollars qui résulte de la hausse des taux d'intérêt à long terme et de l'augmentation de l'encours des avances du fonds général servant à financer les prêts à long terme.

■ Salaires et avantages sociaux, amortissement des immobilisations corporelles et autres

La variation de 0,5 million de dollars s'explique principalement par une baisse de 0,4 million de dollars de la dépense des salaires et avantages sociaux résultant du passage de l'effectif de six à trois employés au cours de l'exercice.

■ Dépenses assumées par le Fonds de financement

La variation de 0,6 million de dollars provient principalement de la baisse des salaires mentionnée ci-dessus, qui a eu pour effet de réduire le montant des dépenses assumées par le Fonds de financement, conformément à l'entente de service entre les deux parties.

□ État de la situation financière

L'excédent cumulé de la Société s'élève à 151,2 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2024, soit une diminution de 50,8 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

TABLEAU 4

État de la situation financière au 31 mars 2024 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

	2023-2024	2022-2023	Variation	Variation (%)
Actifs financiers				
Prêts	9 671 293	9 233 554	437 739	4,7
Placements de portefeuille	387 697	82 737	304 960	368,6
Instruments financiers dérivés	176 919	229 598	(52 679)	(22,9)
Autres actifs ⁽¹⁾	98 379	72 233	26 146	36,2
	10 334 288	9 618 122	716 166	7,4
Passifs				
Emprunts et avances	10 050 727	9 303 404	747 323	8,0
Instruments financiers dérivés	44 156	38 204	5 952	15,6
Autres passifs ⁽²⁾	88 158	74 624	13 534	18,1
	10 183 041	9 416 232	766 809	8,1
Actifs financiers nets	151 247	201 890	(50 643)	(25,1)
Actifs non financiers				
Immobilisations corporelles	240	430	(190)	(44,2)
EXCÉDENT CUMULÉ	151 247	202 320	(50 833)	(25,1)

(1) Intérêts courus sur prêts, créances et trésorerie et équivalents de trésorerie.

(2) Intérêts courus sur emprunts et avances et charges à payer.

❑ Variations importantes

■ Prêts

La variation de l'encours des prêts de 437,7 millions de dollars s'explique par :

- une hausse de 298,4 millions de dollars de l'encours des prêts à court terme;
- une augmentation de 139,3 millions de dollars de l'encours des prêts à long terme résultant de la réalisation de nouveaux prêts, nets des remboursements de capital reçus.

■ Placements de portefeuille

La variation de 305,0 millions de dollars provient principalement des remboursements en capital de prêts qui ont généré des liquidités au cours de l'exercice financier. Celles-ci ont été investies dans des placements en obligations du Québec.

■ Instruments financiers dérivés

La variation à la baisse de 52,7 millions de dollars s'explique principalement par la hausse des taux d'intérêt en 2023-2024. En effet, puisque la valeur des instruments financiers dérivés varie en fonction des taux d'intérêt, et que ceux-ci ont augmenté en 2023-2024, la valeur des instruments financiers dérivés présentés dans les actifs financiers a diminué de 22,9 %².

■ Emprunts et avances

La variation de l'encours des emprunts et avances de 747,3 millions de dollars s'explique par :

- une hausse de 506,2 millions de dollars des avances à long terme du fonds général, qui a permis de financer de nouveaux prêts à long terme;
- une augmentation de 302,2 millions de dollars des avances du fonds général à court terme, qui a permis de financer la hausse des prêts à court terme;
- une diminution de 59,5 millions de dollars des emprunts auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en raison des remboursements effectués en 2023-2024.

² Puisque la Société conservera ses instruments financiers dérivés jusqu'à leur échéance, cette baisse de valeur n'a pas d'incidence sur ses résultats financiers actuels et futurs.

5. États financiers

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE LA DIRECTION	21
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT.....	23
ÉTATS FINANCIERS	27
ÉTAT DES RÉSULTATS.....	27
ÉTAT DE L'EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS	27
ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION.....	28
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	29
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	30
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	31
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS	33

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de Financement-Québec ont été produits par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris des estimations et des jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le rapport d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Financement-Québec reconnaît qu'elle a la responsabilité de gérer ses activités conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le comité de gouvernance s'assure que la direction de Financement-Québec s'acquitte de ses responsabilités, notamment en matière de services financiers, conformément aux critères déterminés par le gouvernement du Québec et aux directives et autres décisions prises à son endroit.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de Financement-Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit ainsi que l'expression de son opinion.

Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le président-directeur général pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Catherine Zietz

Président-directeur général

AP4012

Vice-présidente aux finances

Québec, le 14 juin 2024

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de Financement-Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et l'état des résultats, l'état de l'excédent cumulé lié aux activités, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport d'activités, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. J'ai obtenu le rapport d'activités avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait dans le présent rapport. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et   value les risques que les   tats financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, je con  ois et mets en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unis des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder mon opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne;
- j'acquies une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne de l'entit  ;
- j'appr  cie le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re;
- je tire une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   de l'entit      poursuivre son exploitation. Si je conclus    l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les   tats financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Mes conclusions s'appuient sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de mon rapport. Des   v  nements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entit      cesser son exploitation;
- j'  value la pr  sentation d'ensemble, la structure et le contenu des   tats financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et appr  cie si les   tats financiers repr  sentent les op  rations et   v  nements sous-jacents d'une mani  re propre    donner une image fid  le.

Je communique    la direction notamment l'  tendue et le calendrier pr  vus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute d  ficiance importante du contr  le interne que j'aurais relev  e au cours de mon audit.

Rapport relatif    d'autres obligations l  gales et r  glementaires

Conform  ment aux exigences de la *Loi sur le v  rificateur g  n  ral* (RLRQ, chapitre V-5.01), je d  clare qu'   mon avis ces normes ont   t   appliqu  es de la m  me mani  re qu'au cours de l'exercice pr  c  dent.

Pour la v  rificatrice g  n  rale du Qu  bec,



Christine Roy, CPA auditrice
Sous-v  rificatrice g  n  rale

Qu  bec, le 14 juin 2024

ÉTATS FINANCIERS

État des résultats De l'exercice clos le 31 mars 2024 (en milliers de dollars)

	2024		2023
	Budget	Résultats réels	Résultats réels
Revenu net d'intérêts			
Intérêts sur prêts	341 726	330 406	276 967
Intérêts sur instruments financiers dérivés	26 723	32 689	26 685
Intérêts sur placements de portefeuille	11 040	10 058	633
Intérêts sur placements temporaires	160	19	2
	379 649	373 172	304 287
Intérêts sur emprunts, avances et instruments financiers dérivés	(369 982)	(363 965)	(291 175)
	9 667	9 207	13 112
Frais d'opération et d'administration			
Salaires et avantages sociaux	1 258	340	754
Amortissement des immobilisations corporelles	190	190	304
Autres	35	7	5
Dépenses assumées par le Fonds de financement	(1 085)	(222)	(779)
	398	315	284
EXCÉDENT ANNUEL LIÉ AUX ACTIVITÉS	9 269	8 892	12 828

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'excédent cumulé lié aux activités De l'exercice clos le 31 mars 2024 (en milliers de dollars)

	2024		2023
	Budget	Résultats réels	Résultats réels
EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	27 227	27 288	439 384
Excédent annuel lié aux activités	9 269	8 892	12 828
Dividende versé	—	—	(415 024)
Prime au rachat des actions	—	—	(9 900)
EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	36 496	36 180	27 288

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des gains et pertes de réévaluation
De l'exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

	2024	2023
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	175 032	223 363
Pertes non réalisées attribuables à l'élément suivant :		
Juste valeur – instruments financiers dérivés	(59 999)	(48 587)
Montants reclassés dans l'état des résultats :		
Juste valeur – instruments financiers dérivés	274	256
PERTES DE RÉÉVALUATION NETTES DE L'EXERCICE	(59 725)	(48 331)
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	115 307	175 032

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

(en milliers de dollars)

	2024	2023
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	98	50
Créances	16 506	2 385
Intérêts courus sur prêts	81 775	69 798
Placements de portefeuille (note 4)	387 697	82 737
Prêts (note 5)	9 671 293	9 233 554
Instruments financiers dérivés (notes 7 et 8)	176 919	229 598
	10 334 288	9 618 122
Passifs		
Charges à payer	369	283
Intérêts courus sur emprunts et avances	87 789	74 341
Emprunts et avances (note 6)	10 050 727	9 303 404
Instruments financiers dérivés (notes 7 et 8)	44 156	38 204
	10 183 041	9 416 232
Actifs financiers nets	151 247	201 890
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles	240	430
EXCÉDENT CUMULÉ	151 487	202 320

L'excédent cumulé est constitué des éléments suivants :

Excédent cumulé lié aux activités	36 180	27 288
Gains de réévaluation cumulés	115 307	175 032
TOTAL	151 487	202 320

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ceulume / retul

Président-directeur général

MPH 412

Vice-présidente aux finances

État de la variation des actifs financiers nets
De l'exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

	2024		2023
	Budget	Résultats réels	Résultats réels
EXCÉDENT ANNUEL LIÉ AUX ACTIVITÉS	9 269	8 892	12 828
Amortissement des immobilisations corporelles	190	190	304
Pertes de réévaluation nettes de l'exercice	(14 293)	(59 725)	(48 331)
Dividende versé	—	—	(415 024)
Rachat des actions	—	—	(10 000)
DIMINUTION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(4 834)	(50 643)	(460 223)
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	161 674	201 890	662 113
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	156 840	151 247	201 890

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie
De l'exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

	2024	2023
Activités de fonctionnement		
Excédent annuel lié aux activités	8 892	12 828
Éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie :		
Ajustement des prêts au taux effectif	(5 454)	(5 862)
Revenus d'intérêts imputés aux soldes de prêts	(63 816)	(22 714)
Ajustement des emprunts et avances au taux effectif	(1 344)	(1 757)
Ajustement des placements de portefeuille au taux effectif	(2 960)	(107)
Reclassement dans l'état des résultats – Juste valeur des instruments financiers dérivés	274	256
Amortissement des immobilisations corporelles	190	304
	(64 218)	(17 052)
Variation des actifs financiers et des passifs liés au fonctionnement (note 11)	(3 072)	(1 074)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(67 290)	(18 126)
Activités de placement		
Acquisition de placements de portefeuille	(302 000)	(82 630)
Instruments dérivés liés aux placements de portefeuille	—	(1 369)
Prêts effectués	(1 978 250)	(2 310 220)
Prêts remboursés	1 598 810	1 698 084
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	(681 440)	(696 135)
Activités de financement		
Emprunts et avances à court terme nets	302 200	1 153 868
Emprunts et avances à long terme effectués	999 892	945 736
Remboursements d'emprunts et avances à long terme	(553 314)	(961 674)
Dividende	—	(415 024)
Rachat des actions	—	(10 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	748 778	712 906
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	48	(1 355)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	50	1 405
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (NOTE 3)	98	50

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FINANCEMENT-QUÉBEC

AU 31 MARS 2024

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Constitution, objet et financement

Financement-Québec (la « Société ») a été instituée par la Loi sur Financement-Québec (RLRQ, chapitre F-2.01), entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1999. La Société est une personne morale de droit public.

La Société a pour mission de fournir des services financiers aux organismes publics visés par sa loi constitutive. Elle les finance directement en leur accordant des prêts ou en émettant des titres de créance en leur nom. Elle les conseille en vue de faciliter leur accès au crédit et de minimiser leurs coûts de financement et, à cette fin, élabore des programmes de financement. Elle peut également gérer les risques financiers de ces organismes. La Société peut, en outre, fournir aux organismes publics des services techniques en matière d'analyse et de gestion financière.

La Société impute aux emprunteurs des frais d'émission sur les prêts pour compenser ceux engagés par la Société sur les emprunts effectués. La Société impute également aux emprunteurs des frais d'administration. Le niveau de frais imputés est soumis à l'approbation du gouvernement.

La Société peut émettre des titres de créance qui sont tous garantis par le gouvernement du Québec.

La Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu du Québec et du Canada.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers.

Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont les instruments financiers dérivés, les prêts et les emprunts et avances. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés soit dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur, soit dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

2. Principales méthodes comptables (suite)

À la date de la transaction, pour les instruments financiers évalués à la juste valeur, les frais d'émission sont passés en charge, alors que pour les instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, ils sont ajoutés à la valeur comptable de ceux-ci.

La Société a classé les instruments financiers dérivés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur.

La Société a classé les postes trésorerie et équivalents de trésorerie, les créances, les intérêts courus sur prêts, les placements de portefeuille, les prêts, les charges à payer, les intérêts courus sur emprunts et avances ainsi que les emprunts et avances dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers et les passifs sont compensés et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière si, et seulement si, la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Un instrument financier est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles sont terminées à l'échéance ou que la Société transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés aux instruments financiers dérivés dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'instrument financier est transférée.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes bancaires et les placements qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de manière significative. Ces placements à court terme ont en général une échéance inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition et sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme, et non à des fins de placement.

Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont évalués au coût après amortissement. À chaque date des états financiers, la Société évalue s'il existe des indications objectives de dépréciation des placements de portefeuille. Dans le cas où une telle indication existe, la Société doit évaluer si le placement visé a subi une moins-value durable et, le cas échéant, réduire la valeur comptable du placement afin de tenir compte de cette moins-value. La réduction de la valeur comptable est prise en compte dans les résultats de l'exercice et ne peut faire l'objet d'une reprise.

Prêts

Les prêts sont comptabilisés au montant déboursé au moment de l'émission, ajusté de l'escompte ou de la prime et des frais d'émission et sont évalués au coût après amortissement, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus d'intérêts sur les prêts, lesquels sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Emprunts et avances

Les emprunts et avances du fonds général du fonds consolidé du revenu sont comptabilisés au montant encaissé au moment de leur émission, incluant l'escompte ou la prime et les frais d'émission. Après leur comptabilisation initiale, les emprunts et avances du fonds général du fonds consolidé du revenu sont évalués au coût après amortissement en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts correspondants sont présentés sous la rubrique « Intérêts sur emprunts, avances et instruments financiers dérivés » à l'état des résultats.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers dérivés

La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour réduire les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt. De par ses politiques de gestion de risques, la Société n'entretient aucune visée spéculative.

Les instruments financiers dérivés avec une valeur positive sont inscrits comme un élément d'actif financier et les instruments financiers dérivés avec une valeur négative sont classés à titre de passif.

La variation de la juste valeur de chaque instrument financier dérivé est comptabilisée à l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à leur décomptabilisation. À ce moment, le solde cumulé des gains et pertes de réévaluation rattaché aux instruments financiers dérivés est reclassé à l'état des résultats.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les services reçus à titre gratuit ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

L'encaisse au 31 mars 2024 est constituée d'une avance au fonds général du fonds consolidé du revenu portant intérêt au taux d'emprunt du Québec à 1 jour, lequel représente un taux de 5,00 % (4,50 % au 31 mars 2023).

4. Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille de la Société sont composés d'obligations du Québec, dont les échéances sont les suivantes :

Placements de portefeuille

(en milliers de dollars)

	2024	Taux effectifs (%)	2023	Taux effectifs (%)
1 ^{er} septembre 2026	133 468	4,01 à 4,52	—	—
1 ^{er} septembre 2027	254 229	3,37 à 4,03	82 737	3,37 à 3,89
TOTAL	387 697		82 737	

5. Prêts

Prêts par emprunteur (en milliers de dollars)

	2024	Taux effectifs (%) ⁽¹⁾	2023	Taux effectifs (%) ⁽¹⁾
Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement :				
Établissements de santé et de services sociaux	409 960	3,62 à 7,01	451 144	3,62 à 7,01
Centres de services scolaires et commissions scolaires	141 843	3,75 à 5,58	153 947	3,75 à 5,58
Collèges d'enseignement général et professionnel	23 615	4,66 à 5,50	25 672	4,66 à 5,50
Université du Québec et ses constituantes	84 115	5,35	92 410	5,35
	659 533		723 173	
Entités exclues du périmètre comptable du gouvernement :				
Universités privées	3 659 071	0,84 à 5,23	3 501 183	0,84 à 5,09
Organismes municipaux	4 905 829	1,35 à 5,45	4 496 056	1,35 à 5,45
Municipalités	336 498	2,56 à 4,12	397 232	2,56 à 4,12
Organismes fiduciaires et sans but lucratif	110 362	1,25 à 4,15	115 910	1,25 à 3,90
	9 011 760		8 510 381	
TOTAL	9 671 293		9 233 554	

(1) Les taux effectifs excluent ceux afférents à des prêts à taux variable, totalisant 1 518,3 millions de dollars (1 222,1 millions de dollars au 31 mars 2023). Les prêts à court terme portent intérêt au taux moyen des bons du Trésor du Québec à trois mois majoré de 0,02 % (même taux au 31 mars 2023). Le prêt à long terme porte intérêt au taux des acceptations bancaires à trois mois (taux des acceptations bancaires à un mois plus une marge de 0,30 % et au taux des acceptations bancaires à trois mois au 31 mars 2023).

5. Prêts (suite)

Les remboursements en capital sur les prêts au cours des prochains exercices financiers se détaillent comme suit :

Échéancier des remboursements de capital (en milliers de dollars)

2025	2 311 732
2026	788 983
2027	1 046 571
2028	813 552
2029	595 991
2030-2034	2 253 143
2035-2039	1 332 077
2040-2044	559 550
2045-2047	3 677
TOTAL	9 705 276

Les prêts qui viendront à échéance durant l'exercice qui se terminera le 31 mars 2025 comprennent des prêts à court terme pour une valeur de 1 497,1 millions de dollars (1 198,7 millions de dollars au 31 mars 2024). Pour les prêts à long terme, les échéances et les taux d'intérêt sur les prêts consentis par la Société sont identiques à ceux des emprunts et avances contractés à cette fin, sauf quelques exceptions, compte tenu des conventions d'échange de taux d'intérêt, le cas échéant.

6. Emprunts et avances

Sommaire (en milliers de dollars)

	2024	Taux effectifs (%) ⁽¹⁾	2023	Taux effectifs (%) ⁽¹⁾
Avances du fonds général du fonds consolidé du revenu	8 199 223	0,84 à 5,22	7 390 823	0,84 à 4,77
Emprunts sur les marchés	1 543 058	1,97 à 5,62	1 544 615	1,97 à 5,62
Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)	308 446	3,28 à 4,12	367 966	3,28 à 4,12
TOTAL	10 050 727		9 303 404	

(1) Taux effectif payé sur les emprunts, les avances et les conventions d'échange de taux d'intérêt à long terme. Exclut les emprunts et les conventions d'échange de taux d'intérêt à taux variable, qui portent intérêt aux taux des acceptations bancaires à trois mois avec une marge variant entre moins 0,32 % et plus 1,23 % (mêmes conditions au 31 mars 2023).

6. Emprunts et avances (suite)

Échéancier des emprunts et avances (en milliers de dollars)

Échéances	Avances du fonds général	Emprunts sur les marchés	SCHL	Total 2024	Total 2023
2024					1 240 168
2025	1 488 019	—	—	1 488 019	22 081
2026	19 676	—	62 123	81 799	120 991
2027	573 940	—	—	573 940	599 083
2028	701 316	—	—	701 316	727 258
2029	217 194	—	—	217 194	122 452
2030-2034	1 167 299	—	246 323	1 413 622	1 320 883
2035-2039	815 841	1 543 058	—	2 358 899	2 392 854
2040-2044	3 187 881	—	—	3 187 881	2 728 363
2045-2049	28 057	—	—	28 057	29 271
TOTAL	8 199 223	1 543 058	308 446	10 050 727	9 303 404

Les avances du fonds général qui viendront à échéance durant l'année financière se terminant le 31 mars 2025 comprennent des emprunts à court terme d'une valeur de 1 476,4 millions de dollars (1 174,2 millions de dollars au 31 mars 2024). Ces emprunts à court terme portent intérêt à un taux variant entre 4,93 % à 4,99 % (taux variant de 4,47 % à 4,58 % au 31 mars 2023).

Les remboursements en capital à effectuer sur les emprunts et avances au cours des prochains exercices financiers se détaillent comme suit :

Échéancier des remboursements de capital (en milliers de dollars)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et suivants
Avances du fonds général du fonds consolidé du revenu	1 984 577	498 599	914 676	1 041 289	417 741	3 333 267
Emprunts sur les marchés	—	—	—	—	—	1 522 350
SCHL	61 746	64 056	33 745	35 083	36 474	77 342
TOTAL	2 046 323	562 655	948 421	1 076 372	454 215	4 932 959

7. Établissement de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix auquel celui-ci serait transigé entre des parties agissant selon des conditions normales de concurrence. La Société applique des techniques d'évaluation largement utilisées, reflétant les meilleures pratiques et intégrant des données observées sur les marchés. La méthodologie utilisée par la Société afin d'évaluer la juste valeur de ses instruments financiers consiste en l'actualisation des flux financiers futurs à recevoir, diminués de ceux à payer.

Les conventions d'échange de taux d'intérêt sont négociées dans un marché de gré à gré et aucun prix n'est publié pour ces instruments financiers. La juste valeur de ces instruments financiers est évaluée à l'aide des courbes de taux swaps et CDOR publiées sur des systèmes d'informations financières reconnus et disponibles à tous les intervenants, ainsi que de méthodes d'actualisation financières conformes aux meilleures pratiques. Les contrats à terme de trois mois sur le taux moyen des opérations de pension à un jour sont transigés dans un marché boursier et leur juste valeur est déterminée en fonction de leur prix de règlement quotidien.

À titre indicatif, la juste valeur des instruments financiers de la Société au 31 mars est présentée dans le tableau qui suit :

Juste valeur des instruments financiers

(en milliers de dollars)

	2024		2023	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Prêts – Total	9 671 293	9 432 110	9 233 554	9 052 417
Placements de portefeuille – Total	387 697	388 342	82 737	83 508
Emprunts et avances				
Avances du fonds général du fonds consolidé du revenu	8 199 223	7 893 250	7 390 823	7 106 258
Emprunts sur les marchés	1 543 058	1 686 716	1 544 615	1 757 399
SCHL	308 446	312 064	367 966	376 935
TOTAL	10 050 727	9 892 030	9 303 404	9 240 592
Instruments financiers dérivés				
Actifs financiers				
Conventions d'échange de taux d'intérêt	176 919	176 919	229 598	229 598
Passifs				
Conventions d'échange de taux d'intérêt	44 130	44 130	38 185	38 185
Contrats à terme de trois mois sur le taux moyen des opérations de pension à un jour	26	26	—	—
Contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes à trois mois	—	—	19	19
	44 156	44 156	38 204	38 204
TOTAL	132 763	132 763	191 394	191 394

Compte tenu de leur nature ou de leur échéance à court terme, la juste valeur des autres instruments financiers correspond essentiellement à la valeur comptable.

8. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur fluctue en fonction du titre sous-jacent et qui n'exigent pas la détention ou la livraison du titre sous-jacent lui-même. Cet élément sous-jacent peut être de nature financière (taux d'intérêt, devise, titre ou indice boursier), ou une marchandise (métal précieux, denrée, pétrole).

L'encours notionnel d'un instrument financier dérivé représente la valeur du capital théorique, à laquelle s'applique un taux ou un prix afin de déterminer l'échange des flux de trésorerie futurs, et ne reflète pas le risque de crédit afférent à cet instrument.

La Société a recours à deux types d'instruments financiers dérivés pour gérer ses risques financiers, soit les conventions d'échange de taux d'intérêt et les contrats à terme de trois mois sur le taux moyen des opérations de pension à un jour (contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes à trois mois jusqu'en décembre 2023). Depuis avril 2018, les avances effectuées comportent la même structure d'amortissement de capital que les prêts consentis.

Conventions d'échange de taux d'intérêt

La Société utilise des conventions d'échange de taux d'intérêt pour gérer l'exposition au risque de taux d'intérêt des instruments financiers à long terme. Les conventions d'échange de taux d'intérêt donnent lieu à des règlements périodiques d'intérêts sans échange du montant notionnel de référence sur lequel les paiements sont fondés.

Au 31 mars 2024, l'encours notionnel total des conventions d'échange de taux d'intérêt se chiffre à 2 781 millions de dollars (2 560 millions de dollars au 31 mars 2023).

Contrats à terme de trois mois sur le taux moyen des opérations de pension à un jour (CRA)

La Société utilise des contrats à terme de trois mois sur le taux moyen des opérations de pension à un jour (CRA) afin de réduire le risque de taux d'intérêt découlant de ses activités de financement à court terme. Ces positions sont réévaluées et révisées quotidiennement, et font l'objet de compensations financières journalières basées sur les prix de fermeture des contrats.

9. Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les évaluations à la juste valeur des instruments financiers dérivés de la Société sont classées selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- a) les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques (niveau 1);
- b) les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix) (niveau 2);
- c) les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables) (niveau 3).

9. Hiérarchie des évaluations à la juste valeur (suite)

Le tableau qui suit présente les instruments financiers dérivés comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière et classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite précédemment :

Hiérarchisation des évaluations à la juste valeur

Au 31 mars 2024

(en milliers de dollars)

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments financiers dérivés				
Actifs financiers				
Conventions d'échange de taux d'intérêt	—	176 919	—	176 919
Passifs				
Conventions d'échange de taux d'intérêt	—	44 130	—	44 130
Contrats à terme de trois mois sur le taux moyen des opérations de pension à un jour	26	—	—	26
	26	44 130	—	44 156
TOTAL	(26)	132 789	—	132 763

Hiérarchisation des évaluations à la juste valeur

Au 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments financiers dérivés				
Actifs financiers				
Conventions d'échange de taux d'intérêt	—	229 598	—	229 598
Passifs				
Conventions d'échange de taux d'intérêt	—	38 185	—	38 185
Contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes à trois mois	19	—	—	19
	19	38 185	—	38 204
TOTAL	(19)	191 413	—	191 394

10. Risques financiers et gestion des risques

La philosophie générale de la Société est d'éviter les risques non nécessaires et de limiter, dans la mesure du possible, tout risque associé à ses activités. La Société évite toute prise de risque non lié au cours normal de ses affaires. La Société ne poursuit pas de fins spéculatives, mais reconnaît par ailleurs que la conduite de ses activités l'expose à divers risques, dont les risques de crédit, de liquidité et de marché, et qu'elle doit les gérer sur une base continue.

Afin de limiter l'effet de ces risques sur ses résultats et sur sa situation financière, la Société privilégie une gestion des risques continue par le biais de ses opérations courantes de financement. Ainsi, depuis avril 2018, les avances effectuées comportent la même structure d'amortissement de capital que les prêts consentis, ce qui élimine complètement le risque de taux d'intérêt. La Société peut aussi recourir à des instruments financiers dérivés. Les instruments financiers dérivés ne sont utilisés qu'à des fins de gestion des risques.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Société subisse une perte financière à la suite du non-respect d'un engagement financier par la contrepartie d'un instrument financier.

Le risque de crédit de la Société est négligeable compte tenu des sûretés mises en place et, conséquemment, la valeur comptable des actifs financiers représente adéquatement l'exposition maximale au risque de crédit des instruments financiers.

Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie est essentiellement réduit au minimum puisque ces sommes sont investies dans des titres de crédit dont la cote est supérieure ou équivalente aux titres du gouvernement du Québec.

Le risque de crédit associé aux placements de portefeuille n'est pas significatif puisque ces placements sont constitués de titres du gouvernement du Québec.

Le risque de crédit associé aux prêts est réduit au minimum car les organismes bénéficiant d'une subvention aux fins du remboursement des prêts à long terme consentis par la Société doivent hypothéquer cette subvention en faveur de celle-ci.

Pour les autres prêts non subventionnés, le ministre responsable de l'organisme s'engage à intervenir, en cas de défaut de l'organisme, afin que ce dernier y remédie dans les meilleurs délais.

Les instruments financiers dérivés comportent un élément de risque de crédit dans l'éventualité du non-respect des obligations de la contrepartie.

La Société est très peu exposée au risque de crédit. En effet, dans tout cas de défaut, l'intervention du gouvernement du Québec est prévue selon les termes des différents contrats en cause, et ce, tant pour les actifs que pour les passifs de la Société. Le gouvernement du Québec est donc l'ultime contrepartie des instruments financiers détenus ou engagés par la Société que ce soit les prêts ou les instruments financiers dérivés. Ainsi, tous les risques de crédit sont assumés par le gouvernement du Québec.

b) Concentration du risque de crédit

La concentration du risque de crédit est le risque pour la Société qui correspond à la probabilité qu'une portion importante de l'encours des prêts soit confinée dans un sous-ensemble d'emprunteurs présentant des caractéristiques communes et qui pourrait la rendre vulnérable aux changements dans la situation économique d'un groupe d'emprunteurs

Ce risque est réduit au minimum pour la Société, compte tenu de la garantie du gouvernement sur ces prêts et de la répartition des prêts telle que détaillée à la note 5.

10. Risques financiers et gestion des risques (suite)

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne parvienne pas à honorer ses engagements financiers à terme.

La Société établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose en temps opportun des fonds nécessaires pour respecter ses obligations. La Société est d'avis que les flux de trésorerie générés par l'exploitation des activités poursuivies et les sources de financement disponibles sont suffisants pour qu'elle puisse respecter ses obligations à mesure qu'elles se présenteront.

Les besoins financiers de la Société sont comblés par des avances versées par le ministre des Finances, à même le fonds consolidé du revenu. Les besoins à court terme de la Société (besoins opérationnels et prêts à court terme à consentir) proviennent des surplus de la Société et d'avances à court terme versées par le ministre des Finances, à même le fonds consolidé du revenu. Les sommes requises pour consentir des prêts à long terme proviennent d'avances à long terme du ministre des Finances, prises à même le fonds consolidé du revenu.

Au 31 mars 2024, le sommaire des échéances en valeur nominale des flux monétaires des actifs financiers et des passifs est présenté au tableau suivant. L'exposition nette au risque de liquidité révèle, pour chaque intervalle, l'excédent (positif) ou le manque (négatif) de flux monétaires.

Échéancier des flux monétaires

Au 31 mars 2024

(en millions de dollars)

Échéances	Actifs financiers		Passifs		Exposition nette	
	Non dérivés ⁽¹⁾	Dérivés	Non dérivés ⁽²⁾	Dérivés	Par échéance	Cumulative, après réinvestissement des disponibilités de capitaux ⁽³⁾
2025	2 609	19	2 348	9	271	271
2026	1 038	20	843	9	206	488
2027	1 404	20	1 206	7	211	716
2028	1 261	21	1 304	3	(25)	715
2029	754	22	659	1	116	855
2030-2034	2 774	89	2 494	7	362	1 425
2035-2039	1 537	23	2 855	10	(1 305)	206
2040-2044	607	—	752	9	(154)	96
2045-2049	4	—	4	—	—	112

(1) Les actifs financiers qui limitent le risque de liquidité sont les prêts, les intérêts courus sur prêts, les placements de portefeuille, les créances et les équivalents de trésorerie.

(2) Les passifs qui exposent la Société au risque de liquidité sont les emprunts et avances, les intérêts courus sur emprunts et avances ainsi que les charges à payer.

(3) Dans le cours normal de ses activités, la Société réinvestit ses disponibilités de capitaux de façon productive afin d'honorer ses engagements financiers à terme.

10. Risques financiers et gestion des risques (suite)

Échéancier des flux monétaires

Au 31 mars 2023

(en millions de dollars)

Échéances	Actifs financiers		Passifs		Exposition nette	
	Non dérivés ⁽¹⁾	Dérivés	Non dérivés ⁽²⁾	Dérivés	Par échéance	Cumulative, après réinvestissement des disponibilités de capitaux ⁽³⁾
2024	2 311	20	1 991	6	334	334
2025	951	22	738	6	229	575
2026	903	24	716	5	206	798
2027	1 137	26	1 085	4	74	893
2028	968	26	1 191	3	(200)	718
2029-2033	2 655	115	2 317	7	446	1 325
2034-2038	1 521	44	2 804	8	(1 247)	197
2039-2043	594	—	584	10	—	237
2044-2048	12	—	166	(1)	(153)	104

(1) Les actifs financiers qui limitent le risque de liquidité sont les prêts, les intérêts courus sur prêts, les placements de portefeuille, les créances et les équivalents de trésorerie.

(2) Les passifs qui exposent la Société au risque de liquidité sont les emprunts et avances, les intérêts courus sur emprunts et avances ainsi que les charges à payer.

(3) Dans le cours normal de ses activités, la Société réinvestit ses disponibilités de capitaux de façon productive afin d'honorer ses engagements financiers à terme.

c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Compte tenu que la Société n'effectue aucune opération en devises étrangères et que les placements de portefeuille investis dans des titres du gouvernement du Québec seront conservés jusqu'à l'échéance, tel que prévu à la politique de placement adoptée par la Société, elle est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incertitude relative à la juste valeur courante, à la valeur à l'échéance ou aux flux de trésorerie futurs de titres financiers compte tenu de changements potentiels des taux d'intérêt applicables, et ce, dans l'intervalle entre la réalisation d'une transaction de titres financiers et la disposition ou l'échéance de ces titres.

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la Société survient dans le cours normal de ses activités d'intermédiaire financier. Les emprunts et avances réalisés et les prêts consentis engendrent de l'incertitude aux dates futures de détermination de taux d'intérêt.

Pour contrôler le risque de taux d'intérêt, la stratégie de la Société consiste à apparier les échéances des flux monétaires futurs de ses éléments d'actif et de passif et, au besoin, à modifier la composition de ses portefeuilles au moyen d'instruments financiers dérivés. La gestion du risque de taux d'intérêt doit permettre à la Société de contenir les effets des fluctuations de taux d'intérêt dans les limites qu'elle a établies. Ainsi, de par sa nature d'intermédiaire financier, la Société applique une stratégie qui vise à contenir son exposition nette aux fluctuations de taux d'intérêt futures. Depuis avril 2018, les avances effectuées comportent la même structure d'amortissement de capital que les prêts consentis, ce qui permet d'optimiser le processus de gestion du risque de taux d'intérêt de la Société.

10. Risques financiers et gestion des risques (suite)

Le tableau suivant présente l'exposition nette au risque de taux d'intérêt des actifs financiers et passifs affectés aux opérations de financement, répartie selon la sensibilité propre à chaque instrument financier et flux monétaire futur afférent. Il présente les risques de réinvestissement et de refinancement liés à ces instruments financiers. La stratégie de gestion consistant à appairer les flux monétaires futurs vise alors à contenir l'exposition nette au risque de taux d'intérêt tant globalement que par intervalles temporels.

Au 31 mars 2024, le sommaire des échéances en valeur nominale des flux monétaires futurs des actifs financiers et des passifs dont la juste valeur est sensible aux fluctuations des taux d'intérêt se présente comme suit :

Exposition nette au risque de taux d'intérêt

Au 31 mars 2024

(en millions de dollars)

	Actifs financiers		Passifs		Exposition nette
	Prêts et placements de portefeuille	Dérivés	Emprunts et avances	Dérivés	
Taux variable	1 519	99	—	182	1 436
Taux fixe :					
2025	1 086	(138)	2 343	77	(1 472)
2026	1 035	(115)	843	74	3
2027	1 402	(126)	1 206	48	22
2028	1 259	(320)	1 304	(381)	16
2029	751	(68)	659	20	4
2030-2034	2 760	(188)	2 493	75	4
2035-2039	1 537	1 342	2 855	21	3
2040-2044	607	(1)	752	(174)	28
2045-2049	4	—	4	—	—
TOTAL	11 960	485	12 459	(58)	44

10. Risques financiers et gestion des risques (suite)

Exposition nette au risque de taux d'intérêt

Au 31 mars 2023

(en millions de dollars)

	Actifs financiers		Passifs		Exposition nette
	Prêts et placements de portefeuille	Dérivés	Emprunts et avances	Dérivés	
Taux variable	1 223	(7)	—	77	1 139
Taux fixe :					
2024	1 102	(168)	1 989	109	(1 164)
2025	949	(122)	738	79	10
2026	900	(100)	716	77	7
2027	1 135	(73)	1 085	(40)	17
2028	965	(108)	1 191	(342)	8
2029-2033	2 643	(208)	2 317	108	10
2034-2038	1 518	1 345	2 804	53	6
2039-2043	594	(2)	584	16	(8)
2044-2048	13	—	166	(186)	33
TOTAL	11 042	557	11 590	(49)	58

Le tableau suivant présente la sensibilité au taux d'intérêt de l'excédent annuel lié aux activités, mesurée par une augmentation ou une diminution de taux d'intérêt de 100 points centésimaux appliquée sur tout l'exercice financier :

Sensibilité au taux d'intérêt de l'excédent annuel lié aux activités

(en milliers de dollars)

	2024	2023
Choc de taux d'intérêt simulé – estimation de l'impact		
Augmentation de 100 points centésimaux	(235)	1 392
Diminution de 100 points centésimaux	233	(1 367)

Le tableau qui suit présente la sensibilité au taux d'intérêt des gains de réévaluation nets de l'exercice, mesurée par une augmentation ou une diminution de 100 points centésimaux de taux d'intérêt appliquée sur tout l'exercice financier :

Sensibilité au taux d'intérêt des pertes de réévaluation nettes de l'exercice

(en milliers de dollars)

	2024	2023
Choc de taux d'intérêt simulé – estimation de l'impact		
Augmentation de 100 points centésimaux	(77 858)	(90 965)
Diminution de 100 points centésimaux	88 920	104 537

11. Flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, la variation des actifs financiers et des passifs liés aux activités de fonctionnement se compose des éléments suivants :

Variation des actifs financiers et des passifs liés au fonctionnement

(en milliers de dollars)

	2024	2023
Créances ⁽¹⁾	663	278
Intérêts courus sur prêts ⁽¹⁾	(15 818)	(6 470)
Instruments financiers dérivés inscrits à l'actif ⁽²⁾	(368)	2 891
Instruments financiers dérivés inscrits au passif ⁽²⁾	(971)	(2 963)
Charges à payer ⁽³⁾	(76)	(101)
Intérêts courus sur emprunts et avances ⁽³⁾	13 498	5 291
TOTAL	(3 072)	(1 074)

(1) Le montant de 2024 a été ajusté pour tenir compte des créances relatives à des montants de remboursements de prêts pour un montant de 14 784 253 \$ pour les créances et de 3 841 351 \$ pour les intérêts courus sur les prêts.

(2) Au 31 mars 2024, le solde des intérêts courus inclus dans les dérivés inscrits à l'actif est de 7 017 175 \$ (6 648 793 \$ au 31 mars 2023) et celui pour les dérivés inscrits au passif est de 1 048 390 \$ (1 597 503 \$ au 31 mars 2023).

(3) Le montant de 2024 a été ajusté pour tenir compte des charges à payer relatives à des montants de remboursements d'avances du fonds général du fonds consolidé pour un montant de 49 982 \$ pour le poste des intérêts courus sur les prêts et avances et de 162 482 \$ pour les charges à payer.

Intérêts encaissés et payés par la Société

(en millions de dollars)

	2024	2023
Intérêts encaissés	256,3	242,5
Intérêts payés	319,8	260,6

12. Opérations entre apparentés

La Société est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés du président-directeur général et de la vice-présidente aux finances.

La Société n'a conclu aucune opération avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre la Société et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

13. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2023 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2024.

6. Gouvernance

6.1 Liste des membres de la direction et du comité de gouvernance

Le président-directeur général de Financement-Québec est désigné par le ministre des Finances. Le comité de gouvernance de Financement-Québec est composé de neuf membres, également nommés par le ministre des Finances, dont un président.

Le tableau suivant présente la liste des membres de la direction et du comité de gouvernance au 31 mars 2024 :

Nom	Fonction(s) à Financement-Québec	Fonction hors de Financement-Québec
1. Guillaume Pichard	Président-directeur général	Sous-ministre adjoint au financement, à la gestion de la dette et aux opérations bancaires et financières Ministère des Finances
2. Marie-Pierre Hillinger	Vice-présidente aux finances et membre du comité de gouvernance	Directrice générale du financement des organismes publics et de l'expertise-conseil Ministère des Finances
3. Bertrand Cayouette	Président du comité de gouvernance	Sous-ministre adjoint aux politiques fiscales aux entreprises, au développement économique et aux sociétés d'État Ministère des Finances
4. Bernard Asselin	Membre du comité de gouvernance	Directeur général des marchés des capitaux et de la trésorerie Ministère des Finances
5. Gino Ouellet	Membre du comité de gouvernance	Directeur général des opérations bancaires et financières Ministère des Finances
6. François Leclerc	Membre du comité de gouvernance	Sous-ministre adjoint au financement, au budget et aux infrastructures Ministère de l'Enseignement supérieur
7. Harold Garneau	Membre du comité de gouvernance	Directeur général des finances Ministère des Transports et de la Mobilité durable
8. Jocelyn Savoie	Membre du comité de gouvernance	Sous-ministre adjoint aux impacts climatiques, à la fiscalité, aux finances et aux infrastructures Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
9. Jean Monfet	Membre du comité de gouvernance	Administrateur de sociétés
10. Nathalie Giroux	Membre du comité de gouvernance	Secrétaire adjointe aux investissements publics Secrétariat du Conseil du trésor

6.2 Gestion et contrôle des effectifs

Conformément à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.011), la Société doit faire état dans son rapport annuel de son effectif ainsi que de la conclusion de tout contrat de service comportant une dépense de 25 000 \$ ou plus déterminé par le Conseil du trésor.

La Société a un effectif de sept postes permanents se composant d'un cadre, de professionnels et de techniciens ou d'adjoints administratifs.

Au 31 mars 2024, trois postes à temps complet étaient pourvus, soit un poste de cadre et deux de professionnels.

- Au cours des dernières années, le volume de prêts de Financement-Québec a sensiblement diminué par rapport à celui du Fonds de financement, notamment à la suite de la réintégration des organismes publics des réseaux de la santé et de l'éducation dans le périmètre comptable du gouvernement.
- Ainsi, des postes ont été transférés de Financement-Québec au Fonds de financement afin de refléter plus justement leur affectation en fonction du volume des activités de prêts pour chacune des entités.
- Le transfert d'effectif s'est poursuivi en 2023-2024.

Au cours de l'exercice financier 2023-2024, aucun contrat de service de 25 000 \$ ou plus n'a été conclu par la Société.

6.3 Développement durable

Annuellement, la Société doit rendre compte, conformément à la Loi sur le développement durable (RLRQ, chapitre D-8.1.1.), des objectifs qui contribuent à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028.

- Conformément à ce qui a été convenu entre la Société, le ministère des Finances et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, le plan d'action de développement durable du ministère des Finances, intègre, pour la période visée, les activités et les objectifs de la Société en ce qui concerne le développement durable.

6.4 Code d'éthique et de déontologie

La Société a mis à jour en 2023-2024 son code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du comité de gouvernance, de la direction et du personnel, afin d'assurer une gestion efficace et transparente des opérations. Le code d'éthique et de déontologie de la Société est disponible à l'adresse suivante :

https://www.finances.gouv.qc.ca/ministere/financement/financement_regroupe/

Le code prévoit notamment l'engagement des membres à maintenir un comportement intègre et responsable dans l'exercice de leurs fonctions.

6.5 Politique linguistique

À la suite de l'entrée en vigueur des modifications à la Charte de la langue française, le gouvernement a adopté la Politique linguistique de l'État, qui prévoit de nouvelles obligations applicables notamment à la Société.

Au cours de l'exercice 2023-2024, la Société a respecté les exigences de la Charte de la langue française et de la Politique linguistique de l'État.

La Société a également entrepris, en collaboration avec le ministère des Finances, la rédaction d'une directive particulière d'application de la Politique linguistique de l'État.

6.6 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

☐ Diffusion

Les renseignements concernant la Société, son mandat, sa clientèle, les produits de financement offerts, de même que les documents d'intérêt public sont disponibles sur son site Web, à l'adresse suivante :

https://www.finances.gouv.qc.ca/ministere/financement/financement_regroupe/

☐ Traitement des demandes d'accès à l'information

La Société n'a reçu aucune demande de renseignements en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) au cours de l'exercice 2023-2024.

6.7 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Conformément à la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (RLRQ, chapitre D-11.1), la Société se doit de faire état du nombre de plaintes reçues et traitées au cours de l'année, dans son rapport annuel de gestion ou dans tout autre rapport annuel jugé approprié.

— Aucune plainte n'a été reçue par la Société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024.

